

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D165
au territoire des communes de HULLUCH et LOOS-EN-GOHELLE
TRAVAUX
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR (MISE EN OEUVRE DES ENROBES)
Section hors agglomération
du 13 novembre 2023 au 24 novembre 2023

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant la demande du 07/11/2023, par laquelle l'entreprise EIFFAGE TP, fait connaître le déroulement des TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR (MISE EN OEUVRE DES ENROBES),

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR (MISE EN OEUVRE DES ENROBES), va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D165 du PR 11+0 au PR 11+760, hors agglomération, une journée sur la période du 13 novembre 2023 au 24 novembre 2023, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès des Maires des communes de HULLUCH et LOOS-EN-GOHELLE,

Considérant l'information préalable faite auprès de Madame la Commissaire de Police de LENS,

..... **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D165 du PR 11+0 au PR 11+760, hors agglomération, sur le territoire des communes de HULLUCH et LOOS-EN-GOHELLE, une journée sur la période du 13 novembre 2023 au 24 novembre 2023, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par :

- Pour les usagers venant de Loos-en-Gohelle, l'itinéraire de déviation empruntera la rue Kleber, la rue Decrombecque, la rue Denfert Rochereau puis le chemin des Croisettes pour rejoindre la RD947.

- Pour les usagers venant de la RD947, l'itinéraire de déviation empruntera le chemin des Croisettes, la rue Denfert Rochereau, la rue Decrombecque et la rue Kleber pour rejoindre le centre ville de Loos-en-Gohelle.

(Cf. Plan de déviation)

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de Lens-Hénin,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le directeur de la Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin,
- Monsieur le responsable de l'entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

LIEVIN, le...**07 NOV. 2023**

Pour le Président du Conseil départemental,
Le directeur de la Maison du Département
aménagement et développement territorial
de Lens-Hénin



Laurent GUYOT

RD165

Commune de LOOS-EN-GOHELLE / HULLUCH
AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR - MISE EN
OEUVRE DES ENROBES

Loos

